

## CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre :

**L'Etablissement Public du SCoT de la grande région de Grenoble**

Syndicat mixte fermé,  
dont le siège social est situé 44 avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble,  
représenté par Monsieur Joël GULLON, Président  
n° SIREN 253804 314  
Code APE 84.13Z

**Désigné ci-après « EP SCoT »**

Et

**L'Institut polytechnique de Grenoble,**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
dont le siège est situé 46 avenue Felix Viallet, 38033 Grenoble cedex 01  
représenté par Monsieur Vivien QUEMA, Administrateur général,  
n° SIREN : 193 819 125  
code APE : 8542Z

agissant pour le compte de l'école **Grenoble INP - Ense3, UGA**  
représentée par Mme Delphine RIU, Directrice

**Désignée ci-après « Grenoble INP - Ense3, UGA »,**

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

**Considérant que :**

**EP SCoT de la grande région de Grenoble**

Le Schéma de cohérence territoriale de la grande région de Grenoble (SCoT) est un document d'urbanisme au service des collectivités. Il établit les grandes orientations qui président à l'aménagement et au développement du territoire, avec une vision prospective sur les sujets de son champ de compétence, notamment l'approvisionnement énergétique, l'habitat, le développement économique et les services, les déplacements, les espaces naturels, agricoles et forestiers et la préservation de l'environnement.

Par sa superficie, le SCoT de la grande région de Grenoble, composé de 7 intercommunalités et 261 communes, est l'un des plus grands SCoT de France. Les liens instaurés entre les territoires de son périmètre visent à accompagner leur développement, et à mieux répondre à l'échelle des problématiques qui dépassent les périmètres des intercommunalités telles la

demande en logements situés à proximité de l'emploi, la réduction de la part des déplacements véhiculés et individuels les plus contraignants, la dynamisation de l'offre commerciale des centre-bourgs et centres-villes, la coordination du développement résidentiel et offre d'équipements et de services, ou la protection de la biodiversité et des ressources du grand territoire.

### **Grenoble INP - Ense3, UGA**

Grenoble INP - Ense3, UGA est une école nationale supérieure d'ingénieurs pluridisciplinaire de Grenoble INP Institut d'Ingénierie et de Management dans les domaines de l'eau, l'énergie et l'environnement. L'école est fortement engagée en faveur des transitions écologique, énergétique, numérique et sociétale. Elle forme des managers techniques de haut niveau capables de s'adapter rapidement, de promouvoir et d'accompagner les changements technologiques et économiques dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'environnement. Par sa formation généraliste spécifique, multidisciplinaire, ouverte à la société et à l'international, qui s'appuie sur une recherche pluridisciplinaire reconnue à l'échelle internationale et des liens très forts avec le monde socio-économique, l'école Grenoble INP - Ense3 donne à ses étudiants et alternants les moyens de devenir des chefs de projets et cadres scientifiques créateurs de valeur dont les entreprises et la société ont besoin, tant sur le plan national qu'international.

**L'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP - Ense3, UGA, convaincus de leur complémentarité dans la formation des ingénieurs, conviennent d'associer leurs efforts pour développer leur collaboration** : mieux faire connaître les champs de compétences de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble et ses actions à l'échelle du territoire local ; intégrer dans la réflexion sur l'adaptation des formations aux besoins actuels et futurs des organisations ; favoriser l'éclosion de projets multidisciplinaires associant des facteurs sociologiques, économiques et environnementaux afin d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants, leur engagement, leur esprit d'initiative et leur créativité. Tels sont les objectifs que s'assignent l'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP - Ense3, UGA en devenant "Partenaires".

### **Les Parties conviennent de ce qui suit :**

#### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer le cadre et les orientations générales du partenariat, ainsi que les actions communes ou concertées que l'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP - Ense3, UGA conviennent de mettre en œuvre dans les domaines suivants :

- l'adaptation des formations aux besoins actuels et futurs des organisations,
- le développement de projets de formation favorisant l'ouverture multidisciplinaire et la transition de territoires dans les domaines de spécialité de l'école,
- la contribution de chacun à la notoriété et aux projets du partenaire,
- l'engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale des deux partenaires,
- la coordination et le pilotage commun de l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

Des conventions particulières pourront préciser le contenu et les conditions de réalisation des actions. Elles seront conclues dans le cadre des compétences respectives des parties et dans le respect des obligations légales et réglementaires s'imposant à chacune d'entre elles et en

particulier dans le respect des règles de la commande publique et du droit de la concurrence.

## **Article 2 - Engagements de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble**

L'EP SCoT de la grande région de Grenoble s'engage, chaque fois que possible, à :

- S'impliquer dans le pilotage de l'école et la réflexion sur l'évolution de ses formations, dans un contexte de transition important dans les domaines énergétique, environnemental, économique et sociétal, via :
  - la participation aux conseils d'école, aux conseils d'orientation et de perfectionnement des filières d'intérêt pour L'EP SCoT de la grande région de Grenoble, et de tout événement de l'école dédié à l'insertion professionnelle et à l'évolution des métiers de l'ingénieur,
  - la mise en relation de Grenoble INP - Ense3, UGA avec certains partenaires dans le cadre du développement partenarial de l'école avec les acteurs publics.
- Promouvoir son secteur d'activité et ses métiers auprès des étudiants et diplômés de l'école, via :
  - la transmission d'offres de stages et d'emplois aux étudiants de Grenoble INP - Ense3, UGA et répondant aux exigences pédagogiques de l'école,
  - la présentation de ses métiers, de ses projets, de son secteur d'activité et de ses sites auprès des étudiants,
  - la proposition de projets étudiants prévus dans le cursus pédagogique.
- Proposer des interventions d'experts de l'organisation au cours du cursus des élèves-ingénieurs. La mise à disposition de collaborateurs dans le cadre d'un mécénat de compétences fera l'objet d'une convention particulière avec la Fondation Grenoble INP.

## **Article 3 - Engagements de Grenoble INP - Ense3, UGA**

Grenoble INP - Ense3, UGA s'engage, chaque fois que possible, à :

- Favoriser sa collaboration avec l'EP SCoT de la grande région de Grenoble dans les domaines de la formation et de la recherche, via :
  - la mise à disposition des étudiants et ressources dans le cadre de projets inscrits dans le cursus pédagogique des différentes formations de l'école,
  - l'invitation à participer à certaines conférences, instances ou réunions de pilotage des formations,
  - la mise en relation l'EP SCoT de la grande région de Grenoble avec les laboratoires associés de l'école ou les partenaires de l'école pertinents,
  - l'information sur les évolutions des maquettes pédagogiques et les besoins éventuels d'intervention dans les cours.
- Donner à l'EP SCoT de la grande région de Grenoble la possibilité de promouvoir ses domaines d'activités et ses projets auprès des étudiants et diplômés de Grenoble INP - Ense3, UGA et de les intéresser aux stages et emplois qu'il propose, via :

- la diffusion privilégiée d'offres de stages et d'emplois de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble aux étudiants de l'école,
- l'organisation d'événements dédiés à la présentation des métiers liés au périmètre de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble,
- l'invitation aux événements de l'école dédiés au recrutement et à l'insertion professionnelle.

Un plan d'action pluriannuel sera annexé à la présente convention.

#### **Article 4 - Animation et suivi du partenariat**

L'animation et le suivi de ce partenariat seront assurés par les personnes suivantes :

- Pour l'EP SCoT de la grande région de Grenoble : Cécile Benech, chargée de mission à l'EP SCoT Greg
- Pour Grenoble INP - Ense3, UGA : Antoine SIOHAN, Chargé des partenariats avec le monde socioéconomique (antoine.siohan@grenoble-inp.fr)

Afin de mesurer la performance du partenariat, une réunion de pilotage est programmée une fois par an, afin d'évaluer les résultats de la collaboration et planifier les actions de l'année suivante.

#### **Article 5 - Clause relative à la diversité, au développement durable et à la responsabilité sociétale**

L'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP - Ense3, UGA réaffirment leur volonté de promouvoir l'égalité des chances et de lutter contre toutes formes de discrimination. Des collaborations portant sur des projets d'insertion sociale ou de promotion de la diversité seront étudiées par les deux partenaires sur la base de leurs enjeux communs.

Plus généralement, l'EP SCoT de la grande région de Grenoble mettra en avant auprès des étudiants de l'école ses actions de responsabilité sociale et environnementale, en valorisant notamment toutes ses activités minimisant leurs impacts environnementaux et prenant en compte la gestion des ressources. De son côté, Grenoble INP - Ense3, UGA a pour ambition d'être une école exemplaire en matière de développement durable et RSE, que ce soit dans le cadre de son organisation, de son fonctionnement ou de la formation d'ingénieurs responsables et acteurs d'une transition durable. Elle continuera à renforcer ces activités et à initier des projets destinés à faire dialoguer les entreprises et les élèves sur ces thématiques.

#### **Article 6 - Communication**

##### 6.1 Dispositions générales

L'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP - Ense3, UGA s'engagent à promouvoir le présent partenariat auprès de leurs publics internes et externes (étudiants, anciens élèves, partenaires, presse, clients, autres écoles d'ingénieurs...) sous toutes formes adaptées, selon les dispositions figurant à l'article 6-2 ci-dessous.

D'une manière générale, toute communication presse émise par l'une des Parties en lien avec le présent partenariat, quel qu'en soit le support, devra être avant sa parution validée par écrit par l'autre Partie.

## 6.2 Utilisation du logotype et du nom des Parties

L'EP SCoT de la grande région de Grenoble autorise Grenoble INP - Ense3, UGA à utiliser gratuitement pendant la durée de la présente convention, et pour tout pays, le logotype et le nom de l'entreprise, dans le respect de la charte graphique de l'entreprise et dans le cadre des engagements définis par la présente convention sur l'ensemble des supports de communication interne et externe de Grenoble INP - Ense3, UGA.

Réciproquement, Grenoble INP - Ense3, UGA autorise l'EP SCoT de la grande région de Grenoble à utiliser gratuitement pendant la durée de la présente convention, et pour tout pays, le logotype et le nom de Grenoble INP - Ense3, UGA, dans le respect de la charte graphique de Grenoble INP - Ense3, UGA et dans le cadre des engagements définis par la présente convention sur l'ensemble des supports de communication interne et externe de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble.

La présente autorisation peut couvrir, au-delà de la durée de la convention, la diffusion de supports de communication édités pendant la période d'autorisation.

### **Article 7 - Assurances, responsabilités**

L'établissement Grenoble INP déclare être bénéficiaire de polices d'assurance couvrant tout dommage dont elle serait responsable survenant à l'occasion de l'exécution de ses obligations en vertu de la présente convention.

L'EP SCoT de la grande région de Grenoble déclare être bénéficiaire de polices d'assurance couvrant tout dommage dont elle serait responsable survenant à l'occasion de l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat.

Nonobstant le respect de l'alinéa précédent, la responsabilité de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble et de Grenoble INP ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention.

### **Article 8 - Confidentialité**

Grenoble INP - Ense3, UGA s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations transmises par l'EP SCoT de la grande région de Grenoble, sous quelque forme que ce soit, à compter de la date de la signature de la présente convention et pendant une période de 3 ans après la fin du Partenariat, et à ne pas les utiliser ou communiquer, à d'autres fins que celles expressément et préalablement agréées par l'EP SCoT de la grande région de Grenoble.

A la fin du Partenariat, Grenoble INP - Ense3, UGA restituera à l'EP SCoT de la grande région de Grenoble tous les éléments, matériels, documents, et autres, qui auront éventuellement été mis à leur disposition par l'organisation pour les besoins de l'exécution de la convention et s'interdit expressément d'en conserver copie ou duplicata sous quelque forme que ce soit. Toute action conduite dans le cadre de ce partenariat, qui nécessiterait du point de vue de l'une ou l'autre partie de prendre des mesures de protection de la propriété intellectuelle, doit faire l'objet d'un contrat spécifique.

## **Article 9 - Durée**

La présente convention de partenariat prend effet à la date du 15 octobre 2025 et est conclue à compter de cette date pour une durée de 3 ans.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement peut se faire par avenant dans les conditions définies par la présente convention.

## **Article 10 - Modifications et résiliation**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux Parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai minimal de six mois à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à la convention

## **Article 11 - Litiges - Droit applicable**

La présente convention est soumise au Droit Français.

Tout différend pouvant survenir entre les Parties à l'occasion de la validité, l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, sera, à défaut d'accord amiable entre les Parties, soumis aux tribunaux compétents.

Fait le  
En trois exemplaires originaux

**Pour Grenoble INP**  
L'Administrateur général,  
M. Vivien QUEMA

**Pour l'EP SCoT de la grande région de Grenoble**  
Le Président,  
M. Joël GULLON

**Pour Grenoble INP - Ense3, UGA**  
La Directrice,  
Mme. Delphine RIU

## **ANNEXE : Plan d'actions 2025-2028**

### **1. Implication de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble dans les projets étudiants**

- Propositions de projets fil rouge dans le cadre du semestre à choix ACT (Agir et Co-Construire les Transitions) (3A) - Contact : Stéphane Ploix [stephane.ploix@grenoble-inp.fr](mailto:stephane.ploix@grenoble-inp.fr) et Laurent Jossic [laurent.jossic@grenoble-inp.fr](mailto:laurent.jossic@grenoble-inp.fr)
- Accès privilégié aux défis de créativité (1A) à partir de 2026 - Contact : Antoine Legrand [antoine.legrand@grenoble-inp.fr](mailto:antoine.legrand@grenoble-inp.fr)
- Invitation aux restitutions des projets de transition (3A) et échange sur les sujets d'interrogation et analyses réalisées - Contact : Sacha Hodencq [sacha.hodencq@grenoble-inp.fr](mailto:sacha.hodencq@grenoble-inp.fr)
- Accès privilégiés aux projets interdisciplinaires (3A) mis en place dans le cadre de la réformation de la maquette pédagogique à partir de septembre 2026

### **2. Participation de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble aux instances de Grenoble INP - Ense3, UGA**

- Invitation aux Conseils d'école
- Invitation aux Commissions de Perfectionnement et d'Orientation (CPO) d'intérêt pour l'organisation

### **3. Participation de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble aux événements organisés par Grenoble INP - Ense3, UGA**

- Invitation aux réunions du club des partenaires (2 à 3 par an)
- Invitation aux événements dédiés aux métiers et activités liés au périmètre de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble.

### **4. Participation de Grenoble INP - Ense3, UGA aux événements organisés par l'EP SCoT de la grande région de Grenoble**

- Mise à disposition des locaux de l'école pour des événements organisés par l'EP SCoT de la grande région de Grenoble
- Participation des étudiants aux événements de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble accueillis dans l'école, en tant qu'observateurs, participants, ou lors de la restitution (sauf lors de conseils syndicaux)

### **5. Organisation conjointe d'un temps dédié à la concertation après des étudiants sur la première version du PAS (projet d'aménagement stratégique) de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble, prévue début 2026**